

Contrat de Formation Personnelle
(articles L 63538-3 à L 6353 du code du travail)

Entre

José Chouraqui

Adresse postale: 28 rue Raphaël 13008 Marseille

Téléphone : 0625638817

Email : jose.chouraqui@free.fr

Numéro de déclaration d'activité auprès du Préfet de la Région Provence Alpes-Côte d'Azur :
93131808813

Numéro SIRET de l'organisme de formation : 320163793 00054 APE : 8690 E



Notre organisme est certifié Qualiopi pour les actions de formation

Et

Nom
Prénom
Adresse
.....
.....
.....
.....
Téléphone
E mail
Profession
Autre situation

Est conclu un contrat de formation personnelle en application des articles L 6353-3 à L 6353-7 du code du travail

I. Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation personnelle non diplômante.

II. Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'Action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisitions, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévues par l'article 6313-1 du code du travail.

Elle a pour objectif à travers le matériel du Neuro-Training de permettre à toute personne de se développer au niveau personnel, social, mental, émotionnel, physique, énergétique

Le programme de l'action est ci-joint :

Septembre 2023 : Introduction au Neuro-Training (2 jours = 16h)

Octobre 2023 : 5 Eléments fonctionnels (2 jours = 16h)

Novembre 2023 : Messages inconscients (2jours = 16h)

Décembre 2023 : Etre Soi (2 jours = 16h))

Janvier 2024 : Mental Optimum 1 (2 jours =16h)

Février 2024 : Mental Optimum 2 (2 jours = 16h)

Février 2024 : Mental Optimum 3 (2 jours = 16)

Mars 2024 : Libération Emotionnelle 1 (2 jours = 16h)

Avril 2024 : Récupération Physique 1 (2 jours =16h)

Avril 2024 : Récupération Physique 2 (2 jours = 16h)

Mai 2024 : Peurs Habitudes Croyances (2 jours = 16h)

Juin 2024 : Comportements Compulsifs Infusés (2 jours =16h)

Juillet 2024 : Intégration (2 jours = 16h)

III. Niveau de connaissances préalable nécessaires requis

Niveau bac

IV. Les conditions et modalités de la formation

Les journées de formation ont lieu pendant le week-end en présentiel au 58 Avenue des Caniers, Zone des Paluds, 13400, Aubagne.

Horaires : 8H30 à 12h 30 et de 14h à 18H

Pause déjeuner : 1h30

Pause Collation matin et après-midi : 20mn

VI. Les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

Des photocopiées couleurs ainsi qu'un PDF du cours sont remis à chaque stage

Un grand plateau technique comportant des bureaux, des chaises, des tableaux et des tables de travail permet de suivre les enseignements dans les meilleures conditions et de les mettre en pratique.

Une cuisine permet de se restaurer et de prendre des collations.

VII. Modalité de contrôle des connaissances

Contrôles intermédiaires :

- Signature de feuille de présence = Contrôle d'assiduité matin et après midi de chaque jour de chaque stage
- Evaluation écrite à la fin de chaque stage
- Evaluation écrite à la fin de la 1ere année

VIII. Formateur

Monsieur José Chouraqui, 43 ans d'expérience, Kinésithérapeute, Méziériste, formé en Ostéopathie à l'A.T. Still Academy de Lyon, formé à la Kinésiologie (TFH - Concept 3 en 1- Brain Gym – Edu Kinésiologie – PKP niveau 4, Bowen – Applied Kinesiology) et en Advanced Kinésiologie (Blue Print – PNL – Hypnose – Médecine Traditionnelle Chinoise, Nutrition (Dr Kousmine) Salomé, Décodage Biologique, Homéopathie...

VIII. Délai de rétractation

A compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de dix jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.
Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

X. Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à 3900€
Soit 13 x 300€ par WE

XI. Annulation, interruption du stage

Si l'annulation est du fait du formateur, les sommes versées seront intégralement remboursées.
Si c'est un abandon par le stagiaire après les dix jours de rétractation, sans motif de force majeure dûment reconnu, les sommes versées ne sont pas remboursées.
Si l'abandon par le stagiaire a un motif de force majeure dûment reconnu, seules les journées effectuées restent dues.
En cas de différent : Si une contestation ou différent ne trouvent pas d'arrangement à l'amiable, le tribunal sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à Aubagne

Le .. / .. /2024

Pour le stagiaire :

Pour l'Organisme de formation en Neuro-Training

Nom

José Chouraqui

Prénom

Mention « lu et approuvé »

Signature

